

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 15 JUIN 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **quinze** du mois de **juin** à **14 h 40**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : **07 juin 2017**.
Date d'affichage : **08 juin 2017**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Antoine PES - Lionel VOGEL -

Absent représenté :

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2017/29 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL : APPROBATION DU PROJET
ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (CAF 04)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) qui occupe actuellement le poste de Directrice du centre de loisirs souhaite se former en vue de l'obtention d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BEJEPS) spécialisé en Loisirs Tout Public ainsi qu'en Animation Scientifique et Technique.

Il précise que dans ce cadre, un organisme de formation, le Greta des Alpes de Haute Provence, propose un cursus d'un an, soit 532 heures de formation, pour un montant de 4 900 euros TTC.

Il ajoute par ailleurs, que la Caisse d'Allocations Familiales (Caf 04) informe la commune que, dans le cadre d'un accompagnement de projet relatif à la professionnalisation du personnel, une subvention peut être accordée aux collectivités.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette formation et de constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Caf 04 afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la formation de l'ATSEM en vue de l'obtention d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BEJEPS) spécialisé en Loisirs Tout Public et Animation Scientifique et Technique ;
- **APPROUVE** le montant de la formation qui s'élève à 4 900 € TTC ;
- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

